

Le seize juin deux mille seize à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay s'est réuni au siège de la Communauté sous la présidence de Monsieur Simon PLENET, Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Bernard BALAYE, Céline BONNET, Yves BOULANGER, Aïda BOYER, Martine CHAMBON, François CHAUVIN, Éliane COSTE, Christophe DELORD, Michèle DEYGAS, Olivier DUSSOPT, Julia FOLTRAN, Christian FOREL, Isabelle FRANÇOIS, Louis-Claude GAGNAIRE, Patrice GIRARD, Lucien LOUBET, Édith MANTELIN, Bernard MARCE, Laurent MARCE, Marie-Claire MICHEL, Daniel MISERY, Martine OLLIVIER, Eric PLAGNAT, Aurélia PLENET, Simon PLENET, Marc-Antoine QUENETTE, Marie-Hélène REYNAUD, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Alain THOMAS, Thomas TOULARASTEL, Jean-Pierre VALETTE et Alain ZAHM en qualité de délégués titulaires.

Étaient absents et excusés : Mesdames et Messieurs Christian ARCHIER, Thierry CHAPIGNAC, Max DESSUS, Geneviève FAVERJON, Virginie FERRAND, Frédéric FRAYSSE, Juanita GARDIER, Alain GEBELIN, Danielle MAGAND, Vincent MAYOT, Véronique NEE, Patrick OLAGNE, René SABATIER, Irène THOMAS

Pouvoirs et représentations :

Thierry CHAPIGNAC excusé a donné pouvoir à Michel SEVENIER
Geneviève FAVERJON a donné pouvoir à Céline BONNET
Virginie FERRAND excusée a donné pouvoir à Martine OLLIVIER
Juanita GARDIER excusée a donné pouvoir à Antoinette SCHERER
Alain GEBELIN excusé a donné pouvoir à François CHAUVIN
Danielle MAGAND excusée a donné pouvoir à Marie-Claire MICHEL
Patrick OLAGNE excusé a donné pouvoir à Simon PLENET
René SABATIER excusé est représenté par Joël GRENIER, son suppléant
Irène THOMAS excusée a donné pouvoir à Patrice GIRARD

Secrétaire de séance : Christian FOREL

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : 10 juin 2016

Membres en exercice : 48 titulaires + 9 suppléants

Présents : 34 titulaires

Pouvoirs : 9

Votants : 43

2016.219- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – SEANCE DU 11 FEVRIER 2016

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 11 février 2016,
CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

* * * *

Madame Juanita GARDIER entre en séance et prend part aux prochains votes.

2016.220 - AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUR L'ARRETE PREFECTORAL PORTANT PROJET DE PERIMETRE DE L'EPCI ISSU DE LA FUSION ENTRE ANNONAY AGGLO ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIVARHONE, LE PACTE STATUTAIRE, ET LA COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'EPCI ISSU DE LA FUSION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et PAR 41 VOIX POUR ET 2 VOIX CONTRE (Madame Isabelle FRANÇOIS et Monsieur Louis-Claude GAGNAIRE),
APPROUVE le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion entre la Communauté d'agglomération du bassin d'Annonay et la communauté de communes Vivarhône, tel qu'arrêté

par le préfet de l'Ardèche le 5 avril 2016,
 APPROUVE le pacte statutaire tel que décidé conjointement entre les 27 communes du futur EPCI, qui détermine que le siège se situera au Château de la Lombardière à Davézieux et que la dénomination sera « Annonay Rhône Agglo »,
 FIXE, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté issue de la fusion entre la Communauté d'agglomération du bassin d'Annonay et la Communauté de communes Vivarhône tels que définis par la répartition de droit commun et présentés dans le tableau ci-dessous,

COMMUNES	NOMBRE DE CONSEILLERS
ANNONAY	21
BOGY	1
BOULIEU-LES-ANNONAY	2
BROSSAINC	1
CHARNAS	1
COLOMBIER-LE-CARDINAL	1
DAVEZIEUX	4
FELINES	1
LIMONY	1
MONESTIER	1
PEAUGRES	2
ROIFFIEUX	3
SAVAS	1
SAINT-CLAIR	1
SAINT-CYR	1
SAINT-DESIRAT	1
SAINT-JACQUES-D'ATTICIEUX	1
SAINT-JULIEN-VOCANCE	1
SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY	1
SERRIERES	1
TALENCIEUX	1
THORRENC	1
VANOSC	1
VERNOSC-LES-ANNONAY	3
VINZIEUX	1
VOCANCE	1
VILLEVOCANCE	1

AUTORISE Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

TRANSPORTS

2016.221 - TRANSPORTS – AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ANNONAY ET LA SOCIETE STADE (Société des Transports d'Annonay, Davézieux et Extensions) QUI SE SUBSTITUE AU GROUPEMENT TRANSDEV / COURRIERS RHODANIENS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré, et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de l'avenant au contrat de délégation de service public des transports urbains entre la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay et la société STADE ci-annexé, à compter de sa signature,

APPROUVE les nouveaux montants de la subvention forfaitaire d'équilibre, versés annuellement par Annonay Agglo au délégataire :

Année	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22
Montant SFE Avenant n°1 Contrat DSP	1 505 627 €	1 430 223 €	1 391 836 €	1 376 656 €	1 351 076 €	1 333 820 €	1 291 088 €

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public des transports urbains entre la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay et la société STADE,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

* * * *

2016.222 - TRANSPORTS - REGLEMENT DES TRANSPORT SCOLAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ANNONAY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré, et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes du règlement des transports scolaires de la Communauté d'agglomération du bassin d'Annonay,

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge du dossier, à signer le règlement des transports scolaires de la Communauté d'agglomération du bassin d'Annonay,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

* * * *

2016.223 - TRANSPORTS - TARIFS DES TRANSPORTS SCOLAIRES 2016/2017 ET AIDES INDIVIDUELLES AUX TRANSPORTS (AIT)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

FIXE pour l'année scolaire 2016/2017 :

- le montant du ticket modérateur à 100 € conformément à la gamme tarifaire du contrat de Délégation des Services Publics (DSP) du réseau urbain de la Communauté d'agglomération du bassin d'Annonay,
- pour les élèves étudiant dans un établissement de Bourg-Argental, une surtaxe de 100 €,
- la gratuité de l'abonnement scolaire à compter du quatrième enfant transporté d'une même famille,
- le montant du duplicata du titre scolaire à 10 €,
- le montant des pénalités de retard à 20 € pour toutes les familles qui s'inscrivent aux transports scolaires au-delà de la date limite d'inscription de la rentrée 2016/2017, sauf raisons dûment justifiées (déménagement ou changement d'établissement scolaire tardif),
- la non présentation du titre de transport à 8 € ,
- l'absence de titre de transport à 51,50 € ,

APPROUVE LES TARIFS des transports scolaires tels que définis ci-avant,

DECIDE D'APPLIQUER les aides individuelles aux transports (AIT) ,
APPROUVE LES TARIFS des aides individuelles aux transports (AIT) joints en annexe,
AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

* * * *

2016.224 - TRANSPORTS - CONVENTION POUR LA COORDINATION DES SERVICES DE TRANSPORT PUBLIC ENTRE LE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ANNONAY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré, et A L'UNANIMITE,
APPROUVE les termes de la convention à intervenir pour la coordination des services de transport public entre le Département de l'Ardèche et la Communauté d'agglomération du bassin d'Annonay, pour une durée de trois ans,
APPROUVE le montant de la compensation financière à verser par la Communauté d'agglomération du bassin d'Annonay au Département de l'Ardèche pour l'année scolaire 2016/2017, de 65 989 € TTC,
AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer la convention pour la coordination des services de transport public entre le Département de l'Ardèche et la Communauté d'agglomération du bassin d'Annonay,
AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

* * * *

2016.225 - TRANSPORTS – CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ANNONAY POUR L'APPLICATION DE LA TARIFICATION URBAINE BABUS SUR LA LIGNE 122 DU RESEAU TIL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré, et A L'UNANIMITE,
APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre le Département de la Loire et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay,
AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer la convention entre le Département de la Loire et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay,
AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

* * * *

2016.226 - TRANSPORTS - CONVENTION D'ORGANISATION FINANCIERE ET TECHNIQUE EN MATIERE DE TRANSPORTS SCOLAIRES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ANNONAY ET LA COMMUNE DE VANOSC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré, et A L'UNANIMITE,
APPROUVE les termes du projet de convention d'organisation financière et technique en matière de transports scolaires à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Bassin d'Annonay et la commune de Vanosc ci-annexé,
AUTORISE Monsieur le Président ou l'élu en charge du dossier à signer ladite convention,
APPROUVE le montant de la participation financière de 13 557,74 € HT par an à verser, par la Communauté d'agglomération du Bassin d'Annonay à la commune de Vanosc,
AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE

2016.227 - CONVENTION D'EXPERIMENTATION – COLLECTE SEPEREE DES FIBREUX ET DES NON FIBREUX EN APPORT VOLONTAIRE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et PAR 42 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE (Madame Isabelle FRANÇOIS),
VALIDE le principe d'expérimentation visant à améliorer le tri sélectif sur le territoire de la Ville d'Annonay,

AUTORISE le Président à signer la convention avec les éco-organismes en vue de mener à bien cette expérimentation,
 CHARGE le Président de mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de respecter les engagements d'Annonay Agglo pris au travers de cette convention

RESSOURCES

2016.228 - CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DES CLAUSES SOCIALES DANS LES MARCHES PUBLICS AVEC L'ASSOCIATION « MAISON DE L'EMPLOI, DE L'ENTREPRISE ET DE LA FORMATION DRÔME DES COLLINES ROYANS VERCORS » (MEEF DCRV)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et PAR 37 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (Pouvoir de Madame Virginie FERRAND et Madame Isabelle FRANÇOIS) et 4 ABSTENTIONS (Mesdames Michèle DEYGAS et Martine OLLIVIER, Messieurs Eric PLAGNAT et Marc-Antoine QUENETTE),
 DECIDER de bénéficier de l'appui technique proposé par l'Association Maison de l'Emploi de l'Entreprise et de la Formation Drôme des Collines Royans Vercors.

APPROUVER les termes de la convention d'objectifs et de partenariat pour la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics.

AUTORISER Monsieur le Président ou l'élu en charge de ce dossier, sur la base des termes mentionnés, à signer ladite convention dont le projet est annexé à la présente délibération.

* * * *

Messieurs Louis-Claude GAGNAIRE, Bernard MARCE et Madame Martine OLLIVIER sortent de séance et donnent pouvoir, respectivement à Monsieur Laurent MARCE, Madame Marie-Hélène REYNAUD et Monsieur Bernard BALAYE.

FINANCES

2016.229 - FINANCES - BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2015 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF, DU COMPTE DE GESTION, AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et PAR 37 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (Madame Isabelle FRANÇOIS et Monsieur Eric PLAGNAT) et 2 ABSTENTIONS (Madame Michèle DEYGAS et Monsieur Marc-Antoine QUENETTE),

1° lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

Libelle	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
résultats reportés		1 599 260,65 €		240 187,22 €	- €	1 839 447,87 €
part affectée à l'investissement						- €
opérations de l'exercice	17 339 977,01 €	18 770 968,65 €	1 483 997,28 €	413 343,97 €	18 823 974,29 €	19 184 312,62 €
totaux	17 339 977,01 €	20 370 229,30 €	1 483 997,28 €	653 531,19 €	18 823 974,29 €	21 023 760,49 €
résultats de clôture		3 030 252,29 €	830 466,09 €			2 199 786,20 €
		besoin de financement ou excédent de financement	830 466,09 €	0,00 €		
		restes à réaliser	1 363 453,56 €	835 000,00 €		
		Besoin total de financement ou excédent total de financement	1 358 919,65 €			

2° constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observations ni réserves.

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5° décide de reporter comme suit l'excédent de fonctionnement

1 360 000,00 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
1 670 252,29 €	au compte 002 (fonctionnement recettes)

* * * *

2016.230 - FINANCES - BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS – EXERCICE 2015 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF, DU COMPTE DE GESTION, AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et PAR 37 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (Madame Isabelle FRANÇOIS) et 3 ABSTENTIONS (Madame Michèle DEYGAS, Messieurs Eric PLAGNAT et Marc-Antoine QUENETTE),

1° lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

Libelle	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
résultats reportés			294 646,48 €		294 646,48 €	- €
part affectée à l'investissement						- €
opérations de l'exercice	1 212 221,91 €	1 378 565,19 €	671 544,31 €	672 666,96 €	1 883 766,22 €	2 051 232,15 €
totaux	1 212 221,91 €	1 378 565,19 €	966 190,79 €	672 666,96 €	2 178 412,70 €	2 051 232,15 €
résultats de clôture		166 343,28 €	293 523,83 €		127 180,55 €	
		besoin de financement ou excédent de financement	293 523,83 €			
		restes à réaliser	489 562,09 €	638 762,23 €		
		Besoin total de financement ou excédent total de financement	144 323,69 €			

2° constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observations ni réserves.

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5° décide de reporter comme suit l'excédent de fonctionnement

145 000,00 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
21 343,28 €	au compte 002 (fonctionnement recettes)

* * * *

2016.231 - FINANCES - BUDGET ANNEXE DES DECHETS – EXERCICE 2015 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF, DU COMPTE DE GESTION, AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et PAR 37 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (Madame Isabelle FRANÇOIS) et 3 ABSTENTIONS (Madame Michèle DEYGAS, Messieurs Eric PLAGNAT et Marc-Antoine QUENETTE),

1° lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

Libelle	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
résultats reportés		124 570,36 €		86 568,25 €	- €	211 138,61 €
part affectée à l'investissement					- €	- €
opérations de l'exercice	4 370 813,07 €	4 561 989,35 €	622 095,38 €	813 283,25 €	4 992 908,45 €	5 375 272,60 €
totaux	4 370 813,07 €	4 686 559,71 €	622 095,38 €	899 851,50 €	4 992 908,45 €	5 586 411,21 €
résultats de clôture		315 746,64 €		277 756,12 €		593 502,76 €
	besoin de financement ou excédent de financement			277 756,12 €		
	restes à réaliser		220 904,39 €			
	Besoin total de financement ou excédent total de financement			56 851,73 €		

2° constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observations ni réserves.

3° précise que le résultat de clôture 2015 prend en compte une rectification dans la reprise de l'excédent de fonctionnement 2013 du SIVU des transports Urbains suite à la dissolution de ce dernier au motif d'une erreur matérielle dans la délibération de ventilation du résultat de clôture (délibération du 21 mars 2014 du SIVUTUAA)

4° reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

5° arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

6° décide de reporter comme suit l'excédent de fonctionnement

16 845,65 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
438 930,41 €	au compte 002 (fonctionnement recettes)

* * * *

2016. 234 - FINANCES - BUDGET ANNEXE DE LA REGIE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2015 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF, DU COMPTE DE GESTION ET AFFECTATION DU RESULTAT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et PAR 40 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE (Madame Isabelle FRANÇOIS),

DONNE ACTE de la présentation du compte administratif 2015 lequel peut se résumer ainsi :

Libelle	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
résultats reportés		183 579,30 €	- €	1 289 913,67 €	- €	1 473 492,97 €
part affectée à l'investissement				150 000,00 €		150 000,00 €
opérations de l'exercice	2 846 721,06 €	3 132 848,11 €	2 351 837,35 €	1 689 696,42 €	5 198 558,41 €	4 822 544,53 €
totaux	2 846 721,06 €	3 316 427,41 €	2 351 837,35 €	3 129 610,09 €	5 198 558,41 €	6 446 037,50 €
résultats de clôture		469 706,35 €		777 772,74 €		1 247 479,09 €
		besoin de financement ou excédent de financement	- €	777 772,74 €		
		restes à réaliser	546 860,22 €	505 593,80 €		
		Besoin total de financement ou excédent total de financement		736 506,32 €		

- constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observations ni réserves.

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

- arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus

- décide de reporter comme suit l'excédent de fonctionnement

	349 706,35 €	
		au compte 1068 (recette d'investissement)
	120 000,00 €	au compte 002 (fonctionnement recettes)

* * * * *

2016. 235 - FINANCES - BUDGET ANNEXE DE LA STATION D'EPURATION DE VERNOSC - EXERCICE 2015- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF, DU COMPTE DE GESTION ET AFFECTATION DU RESULTAT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et PAR 40 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE (Madame Isabelle FRANÇOIS),

DONNE ACTE de la présentation du compte administratif 2015 lequel peut se résumer ainsi :

Libelle	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
résultats reportés		31 946,19 €	- €	29 929,96 €	- €	61 876,15 €
part affectée à l'investissement				- €		- €
opérations de l'exercice	39 732,37 €	74 255,89 €	25 135,49 €	17 108,00 €	64 867,86 €	91 363,89 €
totaux	39 732,37 €	106 202,08 €	25 135,49 €	47 037,96 €	64 867,86 €	153 240,04 €
résultats de clôture		66 469,71 €		21 902,47 €		88 372,18 €
		besoin de financement ou excédent de financement	- €	21 902,47 €		
		restes à réaliser	- €	- €		
		Besoin total de financement ou excédent total de financement		21 902,47 €		

- constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observations ni réserves.

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

- arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus

- décide de reporter comme suit l'excédent de fonctionnement

	66 469,71 €	
		au compte 1068 (recette d'investissement)
	- €	au compte 002 (fonctionnement recettes)

* * * * *

2016.236 - FINANCES - BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2016 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 01

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et PAR 38 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (Madame Isabelle FRANÇOIS) et 3 ABSTENTIONS (Madame Michèle DEYGAS, Messieurs Eric PLAGNAT et Marc-Antoine QUENETTE),
ADOpte la décision modificative n°1 du budget principal – exercice 2016 – telle que résumée ci-dessus et détaillée dans les tableaux ci-dessous,

**BUDGET PRINCIPAL / EXERCICE 2016 / DECISION MODIFICATIVE N°01
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (Détail)**

(*) = "pour mémoire"

Chap	Art	Libellé	Crédits ouverts avant (*)	Décision modificative n°01		Crédits ouverts après (*)
				Mesures nouvelles	Fonction	
21	21881	AP/CP 2002-01 - Tx Lombardière - Acquisitions	0,00 €	10 000,00 €	823	10 000,00 €
23	23153	AP/CP 2002-01 - Tx Lombardière - Travaux	0,00 €	58 515,03 €	823	58 515,03 €
21	2182	Matériel roulant	10 000,00 €	20 000,00 €	020	30 000,00 €
S/Total opérations réelles				88 515,03 €		
S/Total opérations d'ordre				0,00 €		
001	001	Résultat reporté				
Total dépenses d'investissement				88 515,03 €		

**BUDGET PRINCIPAL / EXERCICE 2016 / DECISION MODIFICATIVE N°01
RECETTES D'INVESTISSEMENT (Détail)**

(*) = "pour mémoire"

Chap	Art	Libellé	Crédits ouverts avant (*)	Décision modificative n°01		Crédits ouverts après (*)
				Mesures nouvelles	Fonction	
16	1641	Emprunt	1 937 110,00 €	88 515,03 €	01	2 025 625,03 €
S/Total opérations réelles				88 515,03 €		
S/Total opérations d'ordre				0,00 €		
Total recettes d'investissement				88 515,03 €		

PROCEDE, comme pour le Budget Primitif 2016, à un vote au niveau des chapitres budgétaires,
CHARGE Monsieur le Président et Monsieur le Trésorier d'Annonay, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

* * * * *

**2016.237 - FINANCES - BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS – EXERCICE 2016 –
DÉCISION MODIFICATIVE N° 01**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et PAR 38 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (Madame Isabelle FRANÇOIS) et 3 ABSTENTIONS (Madame Michèle DEYGAS, Messieurs Eric PLAGNAT et Marc-Antoine QUENETTE),
ADOpte la décision modificative n°1 du budget annexe des locations – exercice 2016 – telle que résumée ci-dessus et détaillée dans les tableaux ci-dessous :

**BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS / EXERCICE 2016
DECISION MODIFICATIVE N°01 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (Détail)**

(*) = "pour mémoire"						
Chap	Art	Libellé	Crédits ouverts avant (*)	Décision modificative n°01		Crédits ouverts après (*)
				Montant	Fonction	
022	022	dépenses imprévues	8 727,77 €	-782,49 €	01	7 945,28 €
		S/Total opérations réelles		-782,49 €		
		S/Total opérations d'ordre		0,00 €		
002	002	Résultat reporté				
		Total dépenses de fonctionnement		-782,49 €		

**BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS / EXERCICE 2016
DECISION MODIFICATIVE N°01 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT (Détail)**

(*) = "pour mémoire"						
Chap	Art	Libellé	Crédits ouverts avant (*)	Décision modificative n°01		Crédits ouverts après (*)
				Montant	Fonction	
		S/Total opérations réelles		0,00 €		0,00 €
		S/Total opérations d'ordre		0,00 €		
002	002	Résultat reporté	22 125,77 €	-782,49 €	01	21 343,28 €
		Total recettes de fonctionnement		-782,49 €		

PROCEDE, comme pour le Budget Primitif 2016, à un vote au niveau des chapitres budgétaires,
CHARGE Monsieur le Président et Monsieur le Trésorier d'Annonay, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

* * * *

**2016.238 - FINANCES - BUDGET ANNEXE DÉCHETS DES MÉNAGES – EXERCICE 2016 –
DÉCISION MODIFICATIVE N° 01**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et PAR 38 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (Madame Isabelle FRANÇOIS) et 3 ABSTENTIONS (Madame Michèle DEYGAS, Messieurs Eric PLAGNAT et Marc-Antoine QUENETTE),

ADOpte la décision modificative n°1 du budget annexe déchets des ménages – exercice 2016 – telle que résumée ci-dessus et détaillée dans les tableaux ci-dessous :

**BUDGET ANNEXE DECHETS DES MENAGES / EXERCICE 2016
DECISION MODIFICATIVE N°01 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (Détail)**

(*) = "pour mémoire"						
Chap	Art	Libellé	Crédits ouverts avant (*)	Décision modificative n°01		Crédits ouverts après (*)
				Montant	Fonction	
011	6111	Collecte OMR	640 000,00 €	-25 000,00 €	812	615 000,00 €
011	6113	collecte et traitement déchetterie	840 000,00 €	-131 700,00 €	812	708 300,00 €
65	655411	traitement OMR	1 656 000,00 €	76 444,00 €	812	1 732 444,00 €
65	655412	traitement déchetterie ISDND Sytrad	152 000,00 €	53 000,00 €	812	205 000,00 €
65	655413	traitement déchets verts Sytrad	54 200,00 €	45 800,00 €	812	100 000,00 €
022	022	dépenses imprévues	275 963,97 €	-18 068,33 €	01	257 895,64 €
S/Total opérations réelles				475,67 €		
S/Total opérations d'ordre				0,00 €		
002	002	Résultat reporté				
Total dépenses de fonctionnement				475,67 €		

**BUDGET ANNEXE DECHETS DES MENAGES / EXERCICE 2016
DECISION MODIFICATIVE N°01 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT (Détail)**

(*) = "pour mémoire"						
Chap	Art	Libellé	Crédits ouverts avant (*)	Décision modificative n°01		Crédits ouverts après (*)
				Montant	Fonction	
S/Total opérations réelles				0,00 €		
S/Total opérations d'ordre				0,00 €		
002	002	Résultat reporté	315 270,97 €	475,67 €	01	315 746,64 €
Total recettes de fonctionnement				475,67 €		

PROCEDE, comme pour le Budget Primitif 2016, à un vote au niveau des chapitres budgétaires CHARGE Monsieur le Président et Monsieur le Trésorier d'Annonay, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

* * * *

**2016.239 - FINANCES - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS – EXERCICE 2016 –
DÉCISION MODIFICATIVE N° 01**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et PAR 41 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE (Madame Isabelle FRANÇOIS),
ADOpte la décision modificative n°1 du budget annexe des transports – exercice 2016 – telle que résumée ci-dessus et détaillées dans les tableaux ci-dessous :

**BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS / EXERCICE 2016
DECISION MODIFICATIVE N°01 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (Détail)**

(*) = "pour mémoire"

Chap	Art	Libellé	Crédits ouverts avant (*)	Décision modificative n°01		Crédits ouverts après (*)
				Montant	Fonction	
022	022	dépenses imprévues	87,41 €	19 443,00 €	sans objet	19 530,41 €
		S/Total opérations réelles		19 443,00 €		
		S/Total opérations d'ordre		0,00 €		
002	002	Résultat reporté				
		Total dépenses de fonctionnement		19 443,00 €		

**BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS / EXERCICE 2016
DECISION MODIFICATIVE N°01 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT (Détail)**

(*) = "pour mémoire"

Chap	Art	Libellé	Crédits ouverts avant (*)	Décision modificative n°01		Crédits ouverts après (*)
				Montant	Fonction	
74	7481	autres subventions d'exploitation	0,00 €	5 800,00 €	sans objet	5 800,00 €
		S/Total opérations réelles		5 800,00 €		0,00 €
		S/Total opérations d'ordre		0,00 €		
002	002	Résultat reporté	425 287,41 €	13 643,00 €	sans objet	438 930,41 €
		Total recettes de fonctionnement		19 443,00 €		

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS / EXERCICE 2016
DECISION MODIFICATIVE N°01 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT (Détail)

(*) = "pour mémoire"

Chap	Art	Libellé	Crédits ouverts avant (*)	Décision modificative n°01		Crédits ouverts après (*)
				Mesures nouvelles	Fonction	
21	2182	Matériel de transport	42 628,96 €	5 800,00 €	sans objet	48 428,96 €
		S/Total opérations réelles		5 800,00 €		
		S/Total opérations d'ordre		0,00 €		
001	001	Résultat reporté				
		Total dépenses d'investissement		5 800,00 €		

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORT / EXERCICE 2016
DECISION MODIFICATIVE N°01 - RECETTES D'INVESTISSEMENT (Détail)

(*) = "pour mémoire"

Chap	Art	Libellé	Crédits ouverts avant (*)	Décision modificative n°01		Crédits ouverts après (*)
				Mesures nouvelles	Fonction	
10	1068	Excédent de fonctionnement affecté	11 045,65 €	5 800,00 €	sans objet	16 845,65 €
		S/Total opérations réelles		5 800,00 €		
		S/Total opérations d'ordre		0,00 €		
		Total recettes d'investissement		5 800,00 €		

PROCEDE, comme pour le Budget Primitif 2016, à un vote au niveau des chapitres budgétaires,
CHARGE Monsieur le Président et Monsieur le Trésorier d'Annonay, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

* * * *

2016.240 - FINANCES - AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) – CRÉDITS DE PAIEMENT (CP) – ADAPTATION DES AP/CP EN COURS – AP2012 / 01 AMÉNAGEMENT DE LA LOMBARDIÈRE – BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et PAR 41 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE (Madame Isabelle FRANÇOIS),

ADOpte la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'exercice 2016 conformément au tableau ci-dessous :

Tableau annexé à la délibération n° 240 en date du 2 avril 2015 – AP n°2012/01 Répartition des crédits de paiement 2015 et suivants

AP n° 2012 / 01 « Aménagement de la Lombardière »

ENVELOPPE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME - € TTC

	Situation actuelle	Situation modifiée
Budget Principal	1 633 000,00 €	1 633 000,00 €

REPARTITION PLURIANNUELLE DES CREDITS DE PAIEMENT (CP) - € TTC

	Situation actuelle	Situation modifiée
Mandaté 2012	81 994,93 €	81 994,93 €
Mandaté 2013	805 628,05 €	805 628,05 €
Mandaté 2014	629 021,16 €	629 021,16 €
Mandaté 2015 (*)	116 355,86 €	47 840,83 €
CP exercice 2016 (**)	0,00 €	68 515,03 €
Total	1 633 000,00 €	1 633 000,00 €

(*) *Situation actuelle* = CP ouverts au budget *Situation modifiée* = CA2015 (mandats émis)

(**) dont 10.000,00 € sur le chapitre 21 et 58.515,03 € sur le chapitre 23

CHARGE Monsieur le Président de prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution de la présente délibération.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2016.241 - DÉLIBÉRATIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU BUREAU COMMUNAUTAIRE - SÉANCES DU 3 MARS ET DU 12 MAI 2016

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
PREND ACTE des délibérations prises par le Bureau Communautaire pour les séances du 31 mars et du 12 mai 2016.

* * * * *

2016.242 - DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU PRÉSIDENT

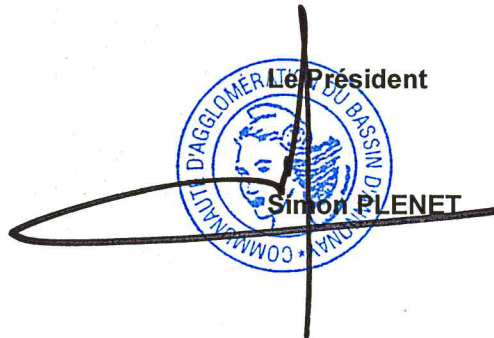
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
PREND ACTE des décisions prises par le Président pour les périodes susvisées.

La séance est levée à 20h30.

* * * * *

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Simon PLENET

The image shows a blue circular official stamp of the 'Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arles'. The stamp features a central profile of a person's head and the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR. DU BASSIN D'ARLES' around the perimeter. Overlaid on the stamp is a black ink signature that reads 'Simon PLENET'. The signature is written in a cursive style and is partially obscured by the stamp's border.

Affiché le **21 JUIN 2016** en vertu de l'article 5121-5 du CGCT.

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées.